

Règlement du Green Deal Enghiennois « Zéro déchet »

1. Critères de participation

- La participation au défi est libre, gratuite et ouverte à toute personne domiciliée ou travaillant à Enghien ayant au moins 18 ans. Le concours a lieu du lundi 23 mars au dimanche 29 mars 2026 inclus. Les participants doivent envoyer une photo de leur(s) bonne(s) pratique(s) en matière de zéro déchet à energie@enghien-edingen.be et sont invités à donner quelques précisions explicatives. La bonne pratique doit aller au-delà du tri obligatoire des déchets (exemple : compost, achats en vrac, récupération, partage d'objets, seconde main locale, valorisation d'un déchet pour en faire une ressource,...).
- Seules les photos sont autorisées (les vidéos ou gifs ne sont pas exploitables).
- La photo soumise doit avoir été prise sur le territoire communal d'Enghien.
- La photo doit être prise par le participant ou un membre de son entourage (les visages peuvent être non visibles pour respecter l'anonymat).
- La photo doit permettre d'identifier clairement la bonne pratique effectuée en matière de zéro déchet par le participant. La photo doit être cadrée.
- Une seule participation par ménage est autorisée.
- La photo doit être envoyée au format jpeg (ou format équivalent couramment utilisé) et en couleur.
- La taille du fichier doit être de qualité suffisante et de maximum 10 Mo (si la qualité n'est pas suffisante, la photo ne pourra pas être publiée).
- Les photos ne doivent pas comporter un caractère diffamatoire, injurieux, obscène, offensant, violent, pornographique, susceptible par cette nature de porter atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité.
- Les photos ne peuvent comprendre d'éléments issus de l'intelligence artificielle générative ou être modifiées.

Toute participation ne respectant pas les critères ci-dessus risque de ne pas être prise en compte.

2. Droits à l'image et protection des données

En participant, vous acceptez :

- Que votre photo – pour autant qu'elle respecte les critères de participation – soit affichée sur le site internet, le news communal, les supports numériques et les réseaux sociaux de la Ville d'Enghien et éventuellement dans la presse.
- De céder les droits de votre cliché à la Ville d'Enghien qui pourra l'utiliser pour des besoins de promotion du zéro déchet.
- En participant, vous certifiez également avoir l'autorisation des personnes figurant potentiellement sur la photo envoyée qu'elles acceptent également ce règlement afin de permettre aux organisateurs d'utiliser cette photographie.

Protection des données : les noms, prénoms, téléphones et adresses e-mail seront uniquement utilisés par l'administration communale pour contacter les participants et ne seront jamais rendus publics. Les données seront conservées jusqu'à ce que tous les participants aient eu l'occasion de venir chercher leur récompense.

3. Récompense

Deux sacs à vrac (fabriqués en Belgique) seront offerts à tous les participants ayant respecté tous les critères de participation (dans la limite des stocks disponibles). Le système fonctionnera sur le principe du « premier arrivé, premier servi ». La date de réception de l'e-mail par le Service Energie sera le critère permettant d'établir les « premiers arrivés ».

Les participants seront contactés personnellement par e-mail pour venir récupérer leurs 2 sacs à vrac au Centre Administratif.

